

1. Présentation de devOp

La société devOp SAS est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le développement des compétences managériales, relationnelles et comportementales.

Le siège social de devOp est situé : 47 rue Richer – 75009 Paris – France

devOp conçoit et anime des formations :

- Inter-entreprises ;
- Intra-entreprises ;
- À distance ;
- En présentiel ;
- Sous forme d'ateliers, séminaires, conférences ou accompagnements collectifs.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par devOp auprès de ses clients professionnels.

2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles devOp réalise ses prestations de formation et d'accompagnement.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client.

Le Client reconnaît avoir bénéficié des informations nécessaires lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit exprès de devOp.

3. Modalités d'inscription et contractualisation

Toute prestation fait l'objet :

- soit d'un devis ;
- soit d'une proposition commerciale ;
- soit d'une convention ou d'un contrat de formation.

La commande devient définitive à réception par devOp :

- du devis signé ;
- du bon de commande ;
- ou de tout accord écrit du Client.

Pour les actions de formation professionnelle, une convention de formation conforme au Code du travail est adressée au Client.

4. Formations inter-entreprises

Les formations inter-entreprises sont réalisées selon le calendrier communiqué par devOp.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les prix sont exprimés en euros hors taxes et majorés du taux de TVA applicable.

Remplacement d'un participant

Le Client peut remplacer un participant sans frais avant le début de la formation, sous réserve que le remplaçant possède un profil et des prérequis compatibles avec la formation concernée.

Nombre minimum de participants

devOp se réserve le droit de reporter une session si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

Le Client sera informé au plus tard 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

5. Formations intra-entreprises

Les formations intra-entreprises sont conçues et organisées sur mesure selon les besoins exprimés par le Client.

Elles peuvent être réalisées :

- dans les locaux du Client ;
- dans les locaux de devOp ;
- ou dans des locaux tiers.

Les propositions commerciales peuvent inclure des prestations annexes :

- location de salle ;
- restauration ;
- frais de déplacement ;
- hébergement ;
- location de matériel.

Effectif des participants

Le Client s'engage à communiquer à devOp l'effectif prévisionnel des participants.

Toute diminution significative du nombre de participants n'entraîne pas de réduction automatique du prix de la prestation.

6. Modalités financières

Prix

Les prix sont exprimés en euros hors taxes.

Les frais annexes éventuels sont facturés en supplément :

- déplacements ;
- hébergement ;
- restauration ;
- location de salle ;
- documentation spécifique ;
- licences ou outils numériques.

Facturation

Sauf conditions particulières prévues au devis :

- les factures sont émises à l'issue de la prestation ;
- certaines prestations peuvent faire l'objet d'un acompte préalable.

Paiement

Le règlement s'effectue par virement bancaire ou chèque.

Sauf mention contraire, les factures sont payables à réception.

Tout retard de paiement entraîne :

- l'application d'intérêts de retard calculés au taux légal en vigueur majoré ;
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

En cas de retard de paiement, devOp se réserve le droit :

- de suspendre les prestations en cours ;
- de refuser toute nouvelle inscription ;
- d'engager toute procédure utile de recouvrement.

Toute formation commencée est due en totalité.

7. Prise en charge OPCO

Lorsque la prestation fait l'objet d'une prise en charge par un OPCO, il appartient au Client :

- d'effectuer sa demande de prise en charge avant le démarrage de la formation ;
- de transmettre à devOp l'accord de prise en charge.

En cas de prise en charge partielle ou de refus de financement, le solde restera dû par le Client.

À défaut de réception de l'accord de prise en charge avant le premier jour de formation, devOp se réserve le droit de facturer directement le Client.

8. Annulation – Report – Absence

Formations inter-entreprises

Toute annulation ou report doit être formulé par écrit.

Les pénalités suivantes s'appliquent :

- plus de 15 jours ouvrés avant la formation : sans frais ;
- entre 15 et 10 jours ouvrés : 30 % du montant total ;
- entre 10 et 5 jours ouvrés : 50 % du montant total ;
- moins de 5 jours ouvrés : 100 % du montant total.

Formations intra-entreprises

Les mêmes conditions s'appliquent.

Les frais déjà engagés par devOp ou ses intervenants restent dus :

- transport ;
- hébergement ;
- location de salle ;
- restauration ;
- matériel.

Absence d'un participant

L'absence d'un participant ne donne lieu à aucun remboursement.

9. Modalités spécifiques aux formations à distance

Le Client s'engage à disposer :

- d'un équipement compatible ;
- d'une connexion internet suffisante ;
- d'un environnement permettant le bon déroulement de la formation.

devOp ne pourra être tenue responsable des difficultés techniques imputables au Client.

Les liens de connexion transmis sont strictement personnels.

Sauf accord écrit préalable de devOp, les sessions de formation ne peuvent faire l'objet :

- d'un enregistrement audio ;
- d'une captation vidéo ;
- d'une diffusion externe.

10. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, méthodes, outils, exercices et documents transmis ou utilisés par devOp demeurent sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit :

- de reproduire ou diffuser les supports ;
- de transmettre les contenus à des tiers ;
- d'utiliser les contenus pour former d'autres personnes ;
- d'intégrer tout ou partie des contenus dans des outils d'intelligence artificielle générative ;
- de mettre les supports à disposition sur un intranet, LMS ou plateforme collaborative sans autorisation écrite.

Toute utilisation non autorisée pourra donner lieu à des poursuites.

11. Confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre de la relation contractuelle.

Cette obligation couvre notamment :

- les informations commerciales ;
- les contenus pédagogiques ;
- les échanges réalisés en formation ;
- les données stratégiques ou organisationnelles.

12. Protection des données personnelles

devOp et le Client s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le RGPD. Les données collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion des prestations de formation.

Les personnes concernées disposent des droits suivants :

- accès ;
- rectification ;
- suppression ;
- limitation ;
- opposition ;
- portabilité.

Toute demande peut être adressée à : dpo@devop.pro

13. Communication et références clients

Sauf opposition écrite du Client, devOp peut mentionner le nom et le logo du Client parmi ses références commerciales. Cette utilisation reste strictement limitée à la promotion des activités de devOp.

14. Responsabilité

La responsabilité de devOp est limitée aux dommages directs démontrés.

En aucun cas devOp ne pourra être tenue responsable des dommages indirects tels que :

- perte d'exploitation ;
- perte de chiffre d'affaires ;
- perte de données ;
- préjudice commercial ;
- atteinte à l'image.

15. Force majeure

devOp ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- catastrophe naturelle ;
- incendie ;
- pandémie ;
- indisponibilité d'un intervenant pour raison médicale ;
- interruption des transports ;
- défaillance des réseaux de télécommunication ;
- décision administrative empêchant l'exécution de la prestation.

16. Médiation et règlement des litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action contentieuse. Toute réclamation doit être adressée par écrit au service clients de devOp. À défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence des juridictions françaises compétentes.

17. Version applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à compter du 1er janvier 2026. Elles annulent et remplacent toute version antérieure.